

Maître Béatrice PORTAL - Avocat

34, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.96.11.10.01

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

(Nouvelles conditions de vente)

D'UN APPARTEMENT de type 3 d'une surface privative totale de 48,51 m² situé au premier étage de la maison 15, dans l'immeuble A5 sur première plateforme, sixième étage droite, et **LA CAVE** n° 123 située à la première plateforme, formant **le lot n° 123** et dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé "LES ROSIERS" sis à MARSEILLE (13014),
Chemin Vicinal de Sainte-Marthe et Traverse des Rosiers, quartier Bon Secours,

MISE A PRIX : 20.000 EUROS

Visite le mardi 5 septembre 2017 de 8 h 30 à 9 h 30

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE **JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017 à 9 H 30** du matin à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, au Palais de Justice, salle d'audience Borély, situé Place Monthyon, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS MIS EN VENTE

Les biens et droits immobiliers dont s'agit sont constitués par **le lot n° 123**, soit un appartement de type 3, d'une surface privative totale de 48,51 m², situé au premier étage de la maison 15, dans l'immeuble A5 sur première plateforme, sixième étage droite, la cave n° 123 située à la première plateforme, et les 118/100.000es indivis de la propriété du sol et des parties communes générales et les 118/26.714es des parties communes spéciales à l'ensemble du bâtiment A, ledit lot dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété dénommé "LES ROSIERS" sis à MARSEILLE (13014), 3, traverse des Rosiers et figurant au cadastre de ladite commune, quartier Bon Secours, 891 section

B numéro 122, lieudit 48 Traverse du Colonel pour une contenance de 6 ha 86 a 80 ca.

Ledit immeuble est soumis au régime de la copropriété aux termes d'un règlement de copropriété reçu par Maître Jean DURAND, notaire à Marseille, le 1er octobre 1954, dont une expédition a été transcrite au premier bureau des hypothèques de Marseille le 4 novembre 1954 volume 2099 n° 17, et modifié à plusieurs reprises depuis.

Ledit appartement est plus amplement décrit dans un procès-verbal descriptif en date du 6 décembre 2016 dressé par Maître Michaël GANDELLI, huissier de justice associé à Marseille, demeuré annexé au cahier

des conditions de vente ainsi qu'un dossier de diagnostics techniques.

Ledit appartement est loué suivant acte sous seing privé depuis le 7 décembre 2010 à Mme OUGER-GOUZ moyennant un loyer mensuel charges comprises de 570,00 euros ainsi qu'il a été déclaré à l'huissier le 6 décembre 2016. L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de la situation d'occupation.

Le montant annuel de la quote-part réelle des charges du budget prévisionnel pour l'exercice N-1 est de 1.488,85 euros et pour l'exercice N-2 de 1.468,36 euros.

Le syndic de l'immeuble est la SARL SOLAFIM, dont le siège social est sis 50, rue Saint-Ferréol, 13001 MARSEILLE.

A LA REQUETE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DENOMME "LES ROSIERS", sis Chemin Vicinal de Sainte-Marthe, 13014 MARSEILLE, non identifié au Répertoire des Entreprises et de leurs établissements prévu par le décret n° 73-314 du 14 mars 1973 modifié, représenté par son syndic en exercice la SARL dénommée SOLAFIM au capital de 7.622,45 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 349 995 399, dont le siège social est sis à 50, rue Saint-Ferréol, 13001 MARSEILLE, prise en la personne de sa gérante en exercice : Madame Anna KARAPETIAN, domiciliée et demeurant es qualité audit siège social et agissant au nom de ladite société, ladite société dûment

habilitée aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale des copropriétaires en date du 9 juillet 2015, POURSUIVANT

Ayant pour avocat constitué **Maître Béatrice PORTAL**, Avocat inscrit au Barreau de Marseille, y demeurant 34, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE au cabinet duquel est élu domicile.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille.

Les enchères sont recevables uniquement :

- si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille,
- si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution bancaire irrévocable le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille.

Pour plus amples renseignements :

- consulter le cahier des conditions de vente, au service de l'accueil du Tribunal de Grande Instance de Marseille, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, situé au rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
- s'adresser à Maître Béatrice PORTAL, avocat, 34, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, - Tél. : 04.96.11.10.01